

Réception par le préfet : 18/09/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 10 septembre 2024

Nombre de Membres
afférents au
Conseil Municipal
19

Nombre de Membres
présents
à la séance
13

Nombre de Membres
présents ou représentés qui ont
pris part à la délibération
18

Date de la convocation : 06 septembre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 06 septembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le dix septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du six septembre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.
Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.
Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
Madame NÉE Amélie
Monsieur PELFRÈNE Daniel a donné pouvoir à Madame OSMONT Marie-Claire.

Secrétaire de séance :

Monsieur RAIMBAULT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 085 – LOCATION DE LA LICENCE IV APPARTENANT À LA COMMUNE DE ROUMARE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, suite à son acceptation lors de la délibération n° 2024 / 027 du 12 mars 2024, la commune de Roumare a acheté la licence IV de la discothèque « La Brocherie » suite à sa mise en liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire rappelle que cette licence a été achetée dans le but de ne pas la laisser quitter le territoire communal, étant donné qu'il n'est plus possible désormais d'en créer, mais seulement de les transférer.

Monsieur le Maire propose donc de fixer un prix de location (annuel ou mensuel) pour tout investisseur qui souhaiterait exploiter un débit de boissons (gîte, restaurant, salle de réception, etc.) sur la commune de Roumare.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, FIXE le prix de location de la licence IV appartenant à la commune de Roumare à 85 € par mois.

Le secrétaire de séance, Daniel RAIMBAULT

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER



Date d'affichage de la présente délibération
Le 18 septembre 2024